

Bulletin municipal n° 30

Décembre 2010



Prémanon





En cette fin d'année 2010, et avec un hiver précoce qui semble s'installer au plus grand bonheur des acteurs touristiques, il est l'heure, chères Prémanonières et chers Prémanoniers de rappeler les faits importants que la commune a vécu cette année.

Au-delà des festivités liées aux médailles de Vincent Gauthier-Manuel, après les grands moments offerts par tous les médaillés olympiques français lors des Championnats de France de Ski Nordique organisés sur le site de La Darbella, après les instants mémorables offerts par le Tour de France (y compris son caprice météo post-arrivée!), la Commune a réalisé cet été, comme prévu et annoncé, la réfection et l'isolation du toit du bâtiment des écoles primaires. Ces travaux, s'ils ne sont pas spectaculaires, permettront de garantir une durée de vie à cette bâtisse du patrimoine communal.

C'est aussi, comme prévu également, le changement du Pont de Félie qui a été effectué. Ces travaux qui ont duré un peu plus longtemps que prévu et ont généré quelques complications aux riverains (qu'ils soient remerciés de leur patience) sont, aux dires du plus grand nombre, une réussite, d'autant que le changement du « grand pont » s'est accompagné de la réhabilitation du « petit pont » sur la Biennette qui a conservé son authenticité et trouvé un réel cachet.

En fin d'année et sur une opportunité que la Commune espérait depuis la fin des années 80, nous avons pu faire l'acquisition de 16 000 m² de terrain constructible, situés en bordure du parking et derrière la patinoire. Ce secteur stratégique pour l'urbanisation future du village permettra dans un premier temps d'implanter le nouveau centre Paul Émile Victor, projet d'envergure porté par la Communauté de Communes. Ce projet prévoit également la restructuration de la patinoire et une réorganisation complète de la distribution de la salle polyvalente, de la salle hors sacs, de l'espace du bowling actuel et de l'Office du Tourisme. Par cet achat, c'est un investissement important que nous avons réalisé mais il était déterminant de le faire car c'est une partie de l'avenir de notre village qui se jouait là.

Toujours au niveau des acquisitions foncières, nous avons aussi finalisé l'achat du terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière. Agrandissement qui constituera un des gros morceaux du programme des travaux 2011.

En 2011 nous travaillerons également sur l'éclairage public. Des investissements et une modernisation de nos installations parfois vétustes devraient être sources, à terme, d'économies d'énergie et d'une diminution de la pollution lumineuse.

édito du Maire

En complément de ces travaux, nous devons continuer des études sur les aménagements futurs, nous adapter à la réforme de la fiscalité, ainsi qu'aux réformes des collectivités territoriales et vivre les élections cantonales du mois de mars, dernière du genre avant l'élection des conseillers territoriaux en 2014. (Les conseillers territoriaux remplaceront à la

fois les conseillers généraux et les conseillers régionaux). Il semblerait qu'il y ait un grand nombre de candidats à cette élection cantonale ; le printemps risque d'être relativement animé.

Parlant d'animation, il faudrait que notre Comité (d'animation) puisse retrouver un second souffle. En effet, ses membres, qui se sont très largement investis sans être toujours récompensés de leur travail, souhaitent prendre du recul. C'est le moment, pour tous ceux qui ont exprimé des idées ou qui ont une volonté de s'impliquer, de se rapprocher des membres actuels du bureau pour prendre la relève et continuer ainsi aux côtés des autres associations du village, d'assurer le dynamisme de Prémanon.

Et puis, bien évidemment, Chers Prémanonières et chers Prémanoniers, je profite de cet édito pour vous présenter à toutes et à tous, vos familles et vos proches, au nom de la Municipalité, nos meilleurs souhaits de Bonheur, Santé et Réussite pour l'année 2011 et vous donner rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des Vœux qui aura lieu le vendredi 21 janvier à 18 h à la Salle Polyvalente..

À bientôt.

Le Maire, Bernard Regard

PRÉMANON

CALENDRIER ÉVÉNEMENTIEL 2010-2011

ÉVÉNEMENT	ORGANISATEURS	DATES ET LIEUX
Tournoi curling	Curling club	4 et 5 décembre PATINOIRE
Exposition photos	Exposants	20 déc. 2010 au 2 jan. 2011 Salle polyvalente
Grand prix de Prémanon ski alpin	Ski club	16 janvier 2011 Les Jouvencelles
Transjurassienne (Course ski de fond)	Ski club	13 février 2011 La Darbella
Traversée du Massacre (Course ski de fond)	Ski club	6 mars 2011 La Darbella
FÊTE DU SKI NORDIQUE	Ski club	2 avril 2011 La Darbella
Finale régionale Biathlon minimes	Ski club	2 avril 2011 La Darbella
SKI DE SAUT	Ski club	2 et 3 avril 2011 La Darbella
Bourse puériculture	Crèche Les Petits Randonneurs	30 avril 2011 Salle polyvalente

ÉTAT CIVIL (du 23/07 au 26/11/2010)

Naissances

- PERRAD Nathan né le 23 juillet à Saint-Claude
- SAID Léonidas né le 1^{er} août à Lons-le-Saunier
- PIRIOU Eva née le 12 août à Saint-Claude
- PELLICOLI Alban né le 16 août à Pontarlier
- PERRET Eiléan née le 19 août à Saint-Claude
- HOARAU Célestin né le 6 octobre à Metz
- HOARAU Eliott né le 6 octobre à Metz
- BRUNIER Nathan né le 17 octobre à Lons le Saunier
- MAGONI Clara née le 4 novembre à Saint-Claude

Décès

- JOUET Mathieu décédé le 26 juin à Prémanon
- GUILLAUME Suzanne décédée le 24 juillet à Morez
- GRANDCLEMENT Michel décédé le 25 novembre à Besançon



TRAVAUX 2010

La Commune a concrétisé cette année le projet de remplacement du pont de Félie. C'est en 2007 qu'un arrêté municipal a limité la circulation sur l'ouvrage au passage des véhicules de moins de 10 tonnes suite à l'inspection réalisée sur le pont et aux désordres constatés. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la société PMM, Ingénieurs Conseils, de DOLE.

Une étude géotechnique a été réalisée en 2009 afin de définir les propriétés physiques et mécaniques du sol en vue de la réhabilitation du pont de Félie. C'est en 2009 également qu'une déclaration pour travaux en cours d'eau a été effectuée auprès du Service de l'Eau du Jura.

Un avis d'appel public à la concurrence est lancé au début de l'année 2010. 23 entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offres et seulement 5 ont présenté une offre.

C'est l'entreprise CANIOTTI de MACORNAY (39), avec comme sous-traitant la société PECH'ALU dont le siège social est situé dans le Morbihan (pour la fourniture, fabrication, et mise en place de la passerelle en aluminium) qui a été retenue pour ces travaux pour un coût de 170 000 € HT.

Le remplacement du pont de Félie occasionnait la fermeture de l'accès au chemin de Félie et le conseil municipal a décidé de procéder à la réhabilitation du petit pont en voûte, placé en amont du pont de Félie, qui enjambe la Biennette, pour mettre en place une déviation permettant l'accès aux propriétés riveraines. Ces travaux de réhabilitation ont été exécutés par l'entreprise LAZZAROTTO Frédéric de SAINT-CLAUDE pour un montant total HT de 14 200 €.

La fin des travaux a été effective en octobre et l'ouverture à la circulation a pu s'effectuer fin octobre 2010 après la réalisation des finitions. Le coût total de ces travaux (pont, maîtrise d'œuvre, mission sécurité, plan topographique, étude géotechnique, réception travaux exécution ossature métallique) s'élève à 197 395 € HT.

Pour ce dossier, la Commune bénéficie d'une subvention de 12500 € attribuée au titre de la réserve parlementaire par Madame Marie-Christine DALLOZ, Députée.

Parmi les travaux importants de cette année, nous avons réalisé :

- la réfection de la toiture de l'école primaire et la rénovation d'une salle de classe au rez de chaussée. Le montant des travaux s'élève à 45 725 € HT. Les subventions s'élèvent à 28 416 € (Dotation globale d'Équipement, DGE, versée par l'État (13 544 €), Conseil Régional (6772 €) et réserve parlementaire de M. Gérard BAILLY, Sénateur (8100 €) ;
- l'installation d'alarmes à la mairie, au pôle petite enfance, à l'école primaire et à l'agence postale communale pour un montant total de 10 820 € HT. L'État, au titre de la dotation globale d'équipement, a attribué une subvention de 2 828 € ;
- la réhabilitation du plateau sportif et de l'aire de jeux des enfants. Le total des travaux s'élève à 21844 €. La Commune a perçu une subvention de l'État, au titre de la DGE, d'un montant de 4 368 € ;
- les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du local commercial situé dans le bâtiment de « LA SERRE » et qui accueille depuis le 13 décembre 2010 une activité de salon de coiffure. Le coût des travaux, sans subvention, s'élève à 13 500 € HT ;
- la poursuite de l'installation des conteneurs semi-enterrés dans le secteur des Jouvencelles. Coût total 2010 dont finitions conteneurs installés en 2009 d'environ 22 000 € ;
- enfin des travaux de voirie relatifs à l'entretien de voies, de canalisations des eaux pluviales, de réalisation d'allées dans le cimetière, ... pour un montant d'environ 47 000 €.

PRÉVISIONS TRAVAUX 2011:

Même si l'ensemble des commissions n'a pas finalisé sa liste de travaux envisageables pour l'année 2011, nous pouvons d'ores et déjà annoncer le lancement de l'agrandissement du cimetière après l'acquisition à l'amiable de l'assiette de terrain nécessaire.

Il convient de terminer la phase de préparation avec la présentation de l'avant projet définitif, et préparer ensuite le dossier de consultation des entreprises pour l'appel public à la concurrence et enfin l'exécution des travaux. C'est le SIDEC du Jura qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet.

La liste des travaux qui seront prévus dans le budget primitif 2011 vous sera présentée dans le bulletin municipal de juin 2011.

URBANISME

Le Conseil Municipal a décidé d'effectuer une modification et une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de répondre au projet de lotissement situé à l'arrière de la patinoire et au projet de construction d'un musée polaire au droit du bâtiment abritant la patinoire, la salle polyvalente et le bowling. D'autre part, le grenelle de l'environnement impose un certain nombre de contraintes et cette révision permettra d'en tenir compte.

La commission « URBANISME » avec l'aide des Services de la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) a défini un certain nombre de principes à respecter dans le cadre d'un projet d'aménagement et a toiletté le règlement du PLU. Les dossiers ont été soumis à l'avis des partenaires associés avant de les soumettre à enquête publique. Cette enquête s'effectuera en début d'année 2011. C'est le bureau d'études « ATELIER DU TRIANGLE » de MACON qui réalise cette modification et révision simplifiée.

RÈGLEMENTATIONS (distance de plantations à respecter)

En l'absence d'un règlement particulier (lotissement) ou de règles spécifiques locales (arrêtés municipaux) ce sont les règles du code civil qui s'appliquent en matière de distance minimale et hauteur à respecter et notamment les articles 671, 672 et suivants.

Distance de plantations :

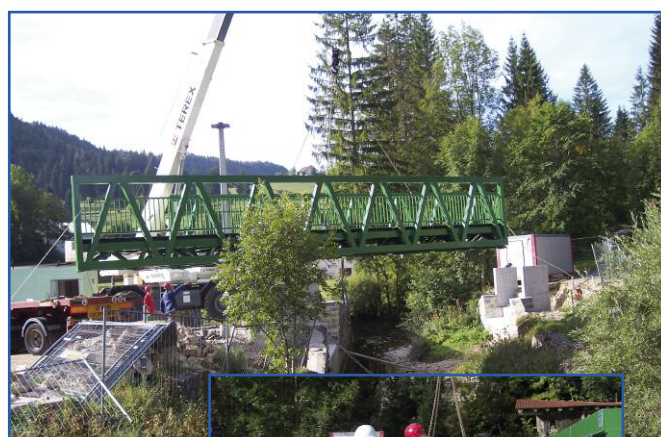
- une distance minimale de 0,50 m de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m de hauteur ;
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de hautes tiges) destinés à dépasser 2 m de hauteur ;
- la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre ;
- la hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur :

- mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur ;
- mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous ;
- mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Pour plus de détails consulter le code civil.





TARIFS COMMUNAUX:

Le Conseil Municipal a modifié, à compter du 1^{er} janvier 2011, un certain nombre de tarifs sur les services que proposent la Commune. Vous pouvez retrouver la totalité sur le site internet dans le compte rendu du 19/11/2010. Nous vous communiquons ci-dessous ceux qui intéressent la majorité des habitants de Prémannon.

Droit d'entrée PATINOIRE

Gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans	
Individuel enfant (jusqu'à 15 ans)	3,20 €
Individuel adulte	4,50 €
Groupe (enfant et adulte)	2,10 €
Scolaire (gratuit pour école Prémannon)	1,50 €
Carte 10 entrées enfant	25,00 €
Carte 10 entrées adulte	40,00 €
Abonnement adulte (patins gratuits pour adulte Prémannon)	60,00 €
Abonnement enfant (patins gratuits pour enfant Prémannon)	30,00 €
Location patins	2,10 €
Affûtage patins	2,40 €
Boissons chaudes	1,00 €
Boissons froides	1,50 €

AFFAIRES SCOLAIRES

Cantine scolaire (un enfant)	4,35 €
Cantine scolaire (plus d'un enfant en même temps)	4,05 €
Garderie (la vacation)	3,30 €

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES:

Du 21 décembre au 2 janvier 2011, venez profiter de nos photographes jurassiens. Vous découvrirez 5 expositions de photographies :

- « Regards polaires » et « la neige dans tous ses états » de Stéphane NIVEAU
- « La nature fait son numéro » de Julien ARBEZ
- « Atmosphère » de Nicolas GASCARD
- « Faune et Flore du Jura et des Alpes » de Clovis et Marceau DURAFFOURG.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 9 h à 19 h, à la salle polyvalente de PRÉMANON.

DÉNEIGEMENT

L'hiver approche et, nous l'espérons tous, la neige avec. La commission « VOIRIE-DÉNEIGEMENT » a reconduit les mêmes formules que pour l'hiver dernier qui ont donné satisfaction à tous.

Un arrêté municipal rappelle que les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige, du trottoir au droit de leurs maisons. La neige ne doit pas pour autant être mise sur la route. Merci de respecter cette consigne.

Nous demandons également à chacun de bien vouloir être vigilant en matière de stationnement :

- **Devant chez soi :** au maximum, pensez à stationner votre véhicule à l'intérieur de votre propriété afin que celui-ci ne gêne pas le déneigement lors du passage des engins (une voiture stationnée au mauvais endroit peut empêcher le déneigement d'une grande partie de la rue).
- **Des bacs à gravier** sont placés à des endroits qui peuvent se révéler difficiles à la circulation. Ils sont à la disposition des automobilistes. Après utilisation du gravier, pensez à refermer le couvercle pour éviter que le gravier gèle et qu'il soit inutilisable.
- **Sur les parkings publics :** merci de respecter les règles de stationnement, et la nuit d'utiliser le parking de la patinoire afin de permettre le déneigement des parkings qui seront utilisés en journée.

Photo : Julien ARBEZ



Photo : Stéphane NIVEAU



SPORT - Les fines lames

Plus habiles que les mousquetaires, en situation d'esquive ou d'accélération, unis, les fines lames de Prémanon glissent régulièrement dans le théâtre communal de glace.

En effet, cette année encore, les élèves de l'école du village (du CP au CM2) pratiquent le patin à glace, une fois par semaine, entre les vacances de Toussaint et de Noël. Il convient de remarquer que cette pratique est possible grâce à la mise à disposition gracieuse, par la municipalité, de la patinoire, du matériel et du personnel.

Nul ne sait si l'un des enfants fera carrière, peu importe d'ailleurs ! La réussite se mesure aux progrès de chacun en prise de confiance, aisance, agilité, vitesse et plaisir ! Ainsi donc, les sillons tracés par les enfants, sont éphémères sur la glace luisante, mais indélébiles dans leur mémoire.

Le Directeur de l'École, Jean-Baptiste FOURNIER



SPORT - Patinage

Les cours de patinage ont repris le 10 novembre 2010 à la patinoire de Prémanon. Déjà un gros succès à sa création la saison dernière, le club de patinage compte cette année 34 inscrits âgés de 4 à 14 ans. La saison se terminera le samedi 9 avril 2011, avec un spectacle de clôture auquel vous êtes tous conviés... les Oui-Oui et Mirous, les panthères roses et noires et les Carmens remettent ça ! Sur de nouveaux thèmes bien sûr... surprises !

Malheureusement, nous devons chaque semaine refuser des inscriptions au club de patinage car les quatre groupes sont pleins ! Il faut souligner que presque tous les enfants de la première saison se sont réinscrits et

des places se sont libérées essentiellement pour les enfants de Maternelle. Les patineurs sont des enfants qui habitent Prémanon ; certains viennent aussi de Bois d'Amont, Lamoura, les Molunes, Morez et Les Rousses.

Les cours ont lieu le mercredi matin. Quatre groupes se succèdent, par cours de 3/4h. Les cours sont animés par une maman en tant qu'initiateur bénévole. Pour le groupe des petits (Maternelle), des mamans patineuses aident à l'encadrement (*merci Candice !*)

Les petits s'amuse déjà à faire des pirouettes, les plus grands apprennent rapidement les croisés, le pas de géant, le saut de valse, les arabesques... Et les filles se régale à porter des tuniques pailletées, toutes plus élégantes les unes que les autres !

Quel bonheur de pouvoir faire découvrir ce merveilleux sport pour un coût modéré ! Notamment grâce à la Mairie de Prémanon qui ouvre gratuitement la patinoire pour les séances du club et prête gratuitement les patins aux enfants qui n'ont pas leur propre matériel.

Cette activité est hébergée par l'historique Club de Curling de Prémanon, qui est affilié à la Fédération Française des Sports de Glace. Les cours de Curling qui existent depuis des dizaines d'années se déroulent le mercredi soir à partir de 20 h. Une journée de découverte du Curling a d'ailleurs eu lieu le 23 octobre dernier.

Vous pouvez venir tester le curling un mercredi soir de votre choix (appelez le 03 84 60 93 75 pour plus d'information).

La Fédération Française des Sports de Glace regroupe 9 disciplines : patinage artistique, danse sur glace, patinage synchronisé, ballet sur glace, bobsleigh, luge, skeleton, vitesse/short track et curling.



SPORT - Ski Club Prémanon



Le ski club de Prémanon créé depuis 29 ans, compte une centaine de licenciés.

Les plus jeunes ont la possibilité de pratiquer en pleine saison 4 disciplines selon les goûts et plaisirs de chacun:

- **Ski Alpin:** entraînement en saison le samedi matin ;
- **Ski de saut:** entraînement le mercredi APM et le vendredi soir ;
- **Ski Nordique:** entraînement le mercredi après midi ;
- **Biathlon:** entraînement au tir le mardi soir.

Cette saison 2010/2011 le club à la charge d'organiser 4 manifestations:

- Grand Prix de Prémanon - Les Jouvencelles - Ski alpin - **le 16 janvier 2011**
- Traversée du Massacre - La Darbella - Ski Nordique - **le 6 mars 2011**
- Fête du Ski - Challenge communal - La Darbella - Ski Nordique - **le 2 avril 2011**
- Finale régionale Biathlon Minimes - La Darbella - **le 2 avril 2011**
- Ski de Saut - Les Tuffes - **les 2 et 3 avril 2011**

Le 13 février le club organise et assure le ravitaillement de la **Transjurassienne** au milieu du village.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Philippe Schiavi (le Président) au 03 84 60 71 49 ou Christine Duvergt (la secrétaire) au 03 84 60 72 09

Site internet :
<http://www.scpremanon.com>



INFORMATIONS

ASSOCIATIONS:

LE GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

En vue d'améliorer les conditions matérielles et sociales, pour eux et leur famille, il est constitué entre les transfrontaliers, demeurant en France ou en Suisse et travaillant dans le pays où ils ne résident pas, Suisse ou France, qui adhèrent aux présents statuts, une association conformément à la Loi du 1^{er} juillet 1901 et qui prend le titre de **GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN (GTE)** dont le siège est à ANNEMASSE. C'est ainsi qu'est rédigé l'article premier de cette association qui a pour buts principaux:

- de représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des transfrontaliers européens qui ont une activité salariée en Suisse ou en France ;
- de prendre position à l'égard des mesures législatives et réglementaires. D'apporter un suivi et une aide aux transfrontaliers indépendants.

Un certain nombre d'antennes ont été créées pour être au plus près des personnes concernées. Pour le secteur du Haut-Jura l'antenne est située aux ROUSSES et le représentant est Monsieur Denis NICOLAUS domicilié à PRÉMANON. Il est à la disposition des transfrontaliers pour leur apporter des informations, conseils et aides. N'hésitez pas à le contacter à l'antenne des ROUSSES: la permanence est fixée le jeudi de 15 h à 18 h 30. Le n° de téléphone-fax est le: 03 84 60 32 28.

REPAS DU CCAS:

Le repas du CCAS s'est déroulé cette année au restaurant de LA DARBELLA. Une réunion attendue des « 70 ans et plus » autour du Maire et des membres du conseil d'administration du CCAS. Ce ne sont pas moins de 54 personnes qui se sont retrouvées autour de la table pour un après-midi sympathique où les souvenirs ont rejailli de toute part.

La décoration des menus a été confiée et réalisée par « nos chères têtes blondes » de l'accueil de loisirs. Le père Noël les a largement inspirées!

COMITÉ D'ANIMATION PRÉMANON

**SOUVENEZ-VOUS,
C'ÉTAIT EN 2007.**

**Le comité d'Animation
fêtait ses 40 ans.**

Après avoir vu le ski club, la chorale, la pétanque, voler de leurs propres ailes, après les sections randonnées pédestres, Prémanon Cirkus et la gymnastique volontaire qui existe encore aujourd'hui, le comité pourrait bien disparaître. C'est ainsi que nous avons sonné l'alerte avant l'assemblée générale du 12 novembre 2010.

En effet, après 1, 7 ou même 11 ans de participation à l'animation du village, le bureau actuel démissionne, faute de relève. Si certains se souviennent des 10 à 12 manifestations que nous organisons (Père Noël des Rues, OGN, Sambinette, Carnaval, point de contrôle Ronde du Ht Jura, Produits régionaux, concours de tarot, feux de la St Jean, vide-grenier, fête patronale, Halloween), n'est-il pas dommage que tout s'arrête ?

Nous avons été entendu par certains, qui se proposent de venir en tant que membres dans un premier temps, afin de pouvoir poser des questions sur le fonctionnement, le matériel... pour constituer éventuellement un nouveau bureau.



Siège social : Mairie 39220 Prémanon
SITE INTERNET : www.capremanon.com



Mail : comite@capremanon.com

Alors le bureau actuel « continue » mais pas éternellement...

Nous allons nous rencontrer avec la quinzaine de personnes qui souhaitent être membres, et ainsi lancer quelques réflexions sur l'avenir, les possibilités de telles ou telles manifs suivant notre expérience. Ensuite, soit un nouveau bureau pourra alors prendre en charge le comité, nous organiserons alors une assemblée extraordinaire pour permettre la création de ce nouveau bureau, ceci entre novembre 2010 et avril/mai 2011. Soit personne hors comité ne viendra relancer l'association, alors aux membres de la gymnastique volontaire de reprendre le conseil d'administration afin de pouvoir poursuivre leur activité, ou il en sera terminé pour le comité d'animation.

**NOUS ESPÉRONS TOUS QUE LE COMITÉ
POURRA SOUFFLER D'AUTRES BOUGIES
... NOUS COMPTONS SUR VOUS.**

Contact soit par notre site internet, soit :
Didier GABRY 03 84 60 74 81
Sandra BENOIT-LIZON 03 84 60 39 22
Didier RATEL 03 84 60 74 05

LES ARTISTES DE L'AUTOMNE

La classe de grande section de maternelle de Sylvie ROBBE s'est rendue au Musée de l'Abbaye de Saint Claude, jeudi 4 novembre, pour découvrir les œuvres de Guy Bardone (exposition permanente).

L'objectif était d'initier les enfants à "la palette de l'automne" au travers de l'observation de peintures représentant des paysages jurassiens. Ce temps s'est poursuivi par une pratique en ateliers. Au cours de ce travail, les enfants ont réalisé des empreintes de feuilles naturelles à l'aide de couleurs adaptées. Ces travaux ont été rapportés à l'école et exposés en classe.



Le Directeur de l'École, Jean-Baptiste FOURNIER

UNE SAVEUR D'AUTOMNE

De fromages en sirops, des quatre saveurs au tri par catégorie, sans oublier le dessin des fruits, voilà la teneur de la journée du goût, organisée ce jeudi 18 novembre à l'école.

C'est devenu un rituel, pour la quatrième année consécutive, l'équipe enseignante met en place une journée d'éducation au goût. Cette dernière se développe selon deux axes : la confection en classe (par les élèves) de plats et la participation à 5 ateliers de découverte.

Cette année, les ateliers traitent de :

- la reconnaissance des fromages locaux (bleu, comté, morbier) en comparaison de leurs homologues d'autres régions (bleu d'Auvergne, emmental, reblochon) ;
- la représentation de fruits (banane, kiwi, pomme) ;
- la reconnaissance des saveurs (en goûtant des cornichons, du citron, de l'infusion d'absinthe etc.) ;
- la reconnaissance des parfums de sirops aux fruits rouges ;
- le tri des aliments.

La journée s'achève par la dégustation collective des fabrications du matin (gâteaux aux noix, salades de fruits, tartes au potiron, quiches au potiron et aux champignons, gâteaux aux pommes) ; ainsi les enfants partagent leur travail avec les autres, fiers et heureux.

Il convient de remercier les parents d'élèves bénévoles qui ont animé les ateliers et aidé à la cuisine en classe.

Le Directeur de l'École, Jean-Baptiste FOURNIER

HORAIRES DE LA MAIRIE : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h, sauf vendredi 17 h.
Tél. : 03 84 60 77 09 - Fax : 03 84 60 72 52 - Mail : mairie.premanon@wanadoo.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE :

du 1^{er} avril au 30 juin et du 15 septembre au 30 novembre : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h - Samedi de 10 h à 12 h.
du 1^{er} juillet au 14 septembre et du 1^{er} décembre au 31 mars : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h - Samedi de 10 h à 12 h.
Départ du courrier du lundi au vendredi : 12 h 30, le samedi : 11 h - Tél. : 03 84 60 78 84